

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2020, à 18 h, sous la présidence de monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant.

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance ordinaire ce 9 avril 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence, au téléphone :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.

Au début de la conférence téléphonique, monsieur Michel Brisson a pu se joindre pour quelques minutes seulement avant que la conversation soit coupée, pour la suite madame Cardin nous a suggéré un numéro de téléphone pour la conférence et nous n'avons pu y joindre monsieur Brisson.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté par téléphone conférence, le président monsieur Claude Gosselin, maire-suppléant, déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-04-104

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**
3. *Autorisation pour budget additionnel – Sécurité à l'Office régional d'habitation pour la résidence le Coeur du village*
4. *Décompte # 3 – Réfection du poste de pompage Vézina et avis de changement AC-01*
5. *Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d'extension délai (Covid-19)*
6. *Période de questions des contribuables (huis clos)*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

2020-04-105

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

2020-04-106

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

De publier un avis sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel à reception@saint-esprit.ca

ADOPTÉE.



3. **Autorisation pour budget additionnel – Sécurité à l'Office régional d'habitation pour la résidence le Cœur du village**

2020-04-107

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER la demande de subvention de l'ORH Montcalm, déposée au CISSS, pour payer les frais de sécurité supplémentaire nécessaire à la sécurité des résidents de la résidence le Cœur du village afin que soient respectées les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la pandémie COVID-19.

D'ACCÉDER à la demande du président, monsieur Claude Mercier, et du directeur, monsieur Jean-Philippe Bisson de l'ORH de Montcalm, à l'effet de participer à une dépense supplémentaire concernant la sécurité des résidents, à la hauteur de notre participation usuelle et pouvant ainsi augmenter la contribution annuelle de la municipalité de Saint-Esprit.

D'ACHEMINER copie de la présente aux demandeurs ainsi qu'au CISSS.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-52000-960** et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



4. Décompte # 3 – Réfection du poste de pompage Vézina et avis de changement AC-01

Considérant le contrat portant le numéro HM-201904-111 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et Pompes Villemaire pour les travaux de réfection du poste de pompage Vézina ;

Considérant la demande de paiement de l’entreprise datée du 30 mars 2020;

Considérant la recommandation de paiement de la firme de surveillance Parallèle 54 du 3 avril 2020, au montant de 69 583.40 \$ taxes incluses, incluant un avis de changement AC-01 dû à des imprévus et/ou des opportunités qui fait augmenter le coût du projet de 13 267.31 \$ avant taxes, pour lesdits travaux de réfection;

Considérant la retenue contractuelle de 10 %.

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-04-108

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers :

D’AUTORISER tel que recommandé par la firme de surveillance au dossier, Parallèle 54, le paiement du décompte progressif #3 à l’entreprise *Pompes Villemaire* au montant de **69 583.40 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s’il y a lieu.

D’AFFECTER cette dépense aux activités d’investissement, poste budgétaire 23-05001-725, financé par le règlement d’emprunt 629-2019, et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5. Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d’extension délai (Covid-19)

M.T.Q. Avis de non-conformité Permis de voirie n° 8807-10-19-278
Enseignes de la Municipalité de Saint-Esprit

Considérant que le 2 avril, un courriel de votre ministère a été transmis à la municipalité ayant pour objet, un avis de non-conformité, au permis d’accès à une route # 8807-10-19-278;

Considérant que vous nous demandez d’apporter les corrections nécessaires au respect des clauses de la permission de voirie qui a été accordée;

Considérant que nous étions d’avis que les clauses de cette permission de voirie étaient respectées, étant donné que nous n’avons fait que remplacer les enseignes existantes;

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit ne veut pas être en défaut avec votre Ministère;

Considérant que vous nous imposez un délai d’exécution très court, soit le 2020-05-15;

Considérant que dans les circonstances actuelles de confinement imposées par la COVID-19;

POUR TOUS CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

2020-04-109

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au Ministère des transports de nous accorder un délai pour les travaux à exécuter visant les corrections demandées.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

~~~~~

6. Période de questions des contribuables (huis clos)

Aucune question transmise au conseil municipal par courriel.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 40, l'ordre du jour est épuisé.

2020-04-110

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

*Claude Gosselin
Maire suppléant et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Nicole Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim*

Je, Claude Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Claude Gosselin
Maire suppléant et Président d'assemblée*